CUBNEZAIS

MA COMMUNE

JOURNAL MUNICIPAL D'INFORMATION • JANVIER **2021**

SOMMAIRE

VIE COMMUNALE ..... p 2 à 10
PORTRAIT ..... p 11
VIE SCOLAIRE ..... p 12 à 13
VIE ASSOCIATIVE ..... p 14 à 17
VIE PRATIQUE ..... p 18 à 19

ÉTAT CIVIL

NAISSANCE

- Lili Gatuingt
- Corentin Bergeron Roulin
- Adrien Bergeron Roulin
- Tya Ynesta
- Hugo Dès
- Élina Valmir
- Chloé Daleau
- Hugo Boy
- Wyatt Chartrain Senturenne
- Lina Boulasnane
- Rafaël Salmon
- Anouk Dupin
- Israa Hlilif
- Maka Mbaye
- Carla Ferdinand
- Satine Monseigne
- Alex Lafon Aldana

MARIAGE

- Anthony Hildéral et Samantha Da Silva
- Michel Lauret et Laura Soares Araujo
- François Sauvêtre et Sarah Haussois
- Kévin Bernaud et Sandra Monteiro Braga
- Guillaume Lannes et Jérémy Montazel
- Nelly Vironneau et Ludivine Bouvet

DÉCÈS

- Lucien Delbur
- Roland Robert
- Pilar Loréa épouse Moreno
- Simone Valeille épouse Cavignac
- Pierre Seguin
- Christelle Lucas épouse Baumard
- Guy Fabes
- Octavie Prince
- Mauricette Tranchant épouse Lespinard
- Ginette Vialard épouse Pinet
- René Mounier

ÉLUS

VOTRE ÉQUIPE MUNICIPALE

1. M. Jean-Luc Desperiez (Maire)
2. Mme Monique Manon (1re Adjointe)
3. M. James Soulignac (2e Adjoint)
4. Mme Évelyne Batard (3e Adjointe)
5. M. Jean-Christophe Deguilhem (4e Adjoint)
6. Mme Marylène Routurier (Conseillère municipale déléguée)
7. M. Christophe Lesur (Conseiller municipal délégué)
8. Mme Maryse Rimbert
9. Mme Ginette Decidour
10. M. Guillaume Cisneros
11. M. Jean-Philippe Gaborit
12. M. Xavier Hollandts
13. Mme Stéphanie Quiviger
14. M. Patrice Manterola
15. M. Pierre Carruezco

COMMISSIONS COMMUNALES PERMANENTES

- **1re adjointe : Mme Monique Manon**
  Commission écoles : Mmes Rimbert, Mme Quiviger, Mme Decidour, Mme Batard, M. Cisneros et M. Carruezco
  Commission action sociale : Mme Rimbert, Mme Batard, M. Lesur et M. Soulignac
- **2e adjoint : M. James Soulignac**
  Commission voirie et aménagement : M. Manterola, M. Cisneros, M. Deguilhem et Mme Batard
  Commission environnement : Mme Rimbert, Mme Batard, Mme Manon, M. Manterola, M. Gaborit et M. Deguilhem
- **3e adjointe : Mme Évelyne Batard**
  Commission finances : Mme Manon, M. Carruezco, Mme Quiviger, Mme Rimbert, Mme Routurier, M. Soulignac, M. Deguilhem, M. Hollandts et M. Gaborit
  Commission urbanisme : M. Manterola, M. Hollandts, M. Cisneros, M. Lesur, M. Deguilhem, M. Soulignac, et Mme Routurier
- **4e adjoint : M. Jean-Christophe Deguilhem**
  Commission bâtiments : M. Manterola, M. Cisneros, M. Gaborit, M. Lesur et M. Soulignac
- **Conseillers délégués :**
  Mme Routurier : Commission communication et culture : Mme Quiviger, M. Carruezco, Mme Decidour, M. Hollandts et M. Lesur
  M. Christophe LESUR : Commission animation : Mme Rimbert, Mme Decidour, M. Gaborit et M. Deguilhem

DÉSIGNATION DÉLÉGUÉS

Délégués titulaires auprès du Syndicat Intercommunal d'adduction d'Eau Potable et d'Assainissement du Cubzadais-Fronsadais : M. Desperiez et Mme Batard

Délégué titulaire auprès du Syndicat Département d'Énergie Électrique de la Gironde : M. Soulignac

Délégués auprès du Syndicat Intercommunal d'Électrification de Cavignac (SIEC) : M. Soulignac et M. Deguilhem

Délégués auprès du Syndicat Intercommunal des Établissement Scolaires de Blaye : **Titulaires :** M. Hollandts et Mme Quiviger **Suppléante :** Mme Decidour

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES - DÉLÉGUÉS

Commission développement économique : M. Hollandts

Commission revitalisation des commerces et centres bourgs/tourisme : Mme Routurier

Commission enfance/jeunesse : Mme Rimbert

Commission finances : M. Desperiez

Commission sport et association : M. Lesur

Commission aménagement de l'espace/environnement/politique foncière : M. Deguilhem

Commission services techniques/voirie/assainissement : M. Soulignac

Commission urbanisme : Mme Batard

Commission affaires sociales : Mme Manon

Commission locale d'évaluation des transferts de charges : M. Desperiez

BIENTÔT UN CITY-STADE À CUBNEZAIS !

La commune de Cubnezais poursuit son développement en termes d'équipements à destination de la population.

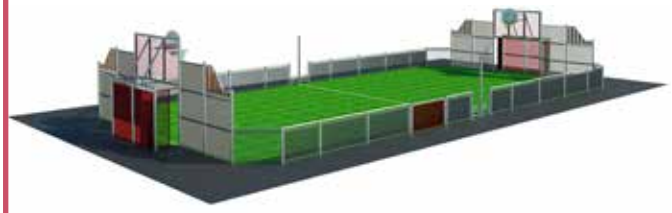

Les séances de conseils municipaux en 2020 et les différentes délibérations en découlant ont abouti à la construction prochaine d'un city-stade sur la commune. Le city-stade se situera à proximité immédiate des autres équipements sportifs (stade et terrains de tennis). À terme c'est donc une véritable plaine des sports qui sera à disposition des habitants de la commune.

L'équipe municipale a déjà retenu un prestataire pour sa construction, l'équipement sera réalisé par une entreprise locale. La première étape de ce projet sera la construction de la plateforme destinée à accueillir le futur city-stade. Une demande de devis a été faite à la Communauté de communes Latitude Nord Gironde qui a reçu une délégation pour ce type d'ouvrage dans l'ensemble de son territoire.

Le projet verra le jour en 2021 et constituera un premier temps fort de la nouvelle mandature. Ce sera là, la réalisation d'une des promesses de campagne de la nouvelle équipe municipale.

Cet équipement sera évidemment en libre-accès et nul doute, que le city-stade fera le bonheur des Cubnezéens, petits et grands, par la pratique décontractée du football du basket ou du handball, dans un cadre sécurisé.

INFORMATION

LA COVID-19 MAÎTRE DE L'HORLOGE

La crise sanitaire, durant cette année 2020, a rendu la salle des fêtes inaccessible au public. En conséquence les manifestations prévues tant par la mairie que par les diverses associations ont été annulées, ce fut le cas notamment du repas des aînés.

Vous serez informé de sa réouverture dès que la situation évoluera et permettra l'ouverture des lieux festifs.

Maire de Cubnezais
M. Jean-Luc Desperiez

L'année 2020, année Coronavirus, se termine.

En France, dès le 16 mars, le Président de la République annonce « *nous sommes en guerre* ». En guerre contre qui ? En guerre contre quoi ? Nous sommes en guerre contre une maladie infectieuse qui se propage dans le monde entier. Le constat est saisissant, notre ennemi n'est pas clairement identifié et nous n'avons aucune arme à notre disposition. Le monde scientifique s'unit au monde politique pour la gestion de la crise engendrée. En effet, pour limiter la contagion, des gestes barrières sont préconisés, un confinement est organisé, les déplacements et les activités deviennent très limités.

Les collectivités locales doivent mettre en place des protocoles sanitaires successifs, pas toujours en adéquation avec la situation in situ. Nous ne sommes pas consultés, toutes les dispositions sont prises par l'exécutif parisien et nous avons juste un rôle d'exécutant. Il convient alors de faire preuve de résilience, d'abnégation, d'obéissance pour protéger les citoyens. L'ennemi n'a ni limite, ni périmètre, et nous sommes les uns et les autres, cibles potentielles. Heureusement notre milieu hospitalier montre ses qualités d'adaptation mais est vite dépassé, ce phénomène n'avait pas été suffisamment anticipé. La politique navigue à vue, essaie d'être rassurante pour la population, sans toutefois avouer son incompétence, tout en s'unissant au monde médical pour traduire une certaine maîtrise de la situation.

L'annonce d'un vaccin pourrait nous aider à sortir victorieux, encore faut-il qu'il nous montre son efficacité.

Un autre mot a fait l'actualité tout au long de cette année. Le mot sécurité, sécurité sanitaire, je viens d'en parler. Mais aussi sécurité des biens, de la population, des libertés. Nous devons garder confiance en ces institutions que sont la police, la gendarmerie et qui de plus en plus sont mises à mal et à l'épreuve par des individus qui n'ont ni foi, ni loi et dont le principal objectif consiste à la provocation et à fragiliser notre république.

Au niveau communal, la veille du confinement, votre équipe municipale a été renouvelée mais n'est rentrée en fonction que le 25 mai. J'ai été réélu et je remercie tous ceux qui m'ont fait confiance, je suis le Maire de tous les Cubnezéennes et Cubnezéens.

Au niveau des réalisations, comme vous devez vous en douter, l'année a été très perturbée. La rue du Moulin entre la salle des fêtes et le Château Bertinerie a été entièrement refaite (sur 350 m). Nous avons acheté 15 000 m² de terrain en entrée sud du bourg qui va nous permettre d'y implanter le city-stade et de recevoir à plus ou moins long terme, un équipement structurant de la Communauté de communes.

Le recensement de la commune réalisé en janvier et février, nous montre que notre population a fortement augmenté : 1 723 habitants, 293 de plus en 5 ans (+ 20 %). Cette augmentation a été anticipée et ne pose aucun problème.

Compte tenu du contexte et de son évolution, je ne pourrai pas vous présenter comme d'habitude, mes vœux en début d'année à la salle des fêtes, je le regrette, en espérant que 2021 soit meilleur que 2020.

RETROUVEZ SUR CES PROCHAINES PAGES LES DIFFÉRENTS COMPTES RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX DE 2020.

RÉUNION DU 25 MAI 2020

INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

M. Desperiez, Maire sortant, déclare que suite aux élections du 15 mars 2020, le conseil va procéder à l'élection du Maire et des adjoints. Cette élection a lieu dans la salle des fêtes pour respecter les distances de sécurité de 4 m² par personne en raison de la Covid-19.

Il déclare les membres du Conseil Municipal cités ci-dessous, élus le 15 mars 2020, installés dans leurs fonctions :
M. Desperiez, Mme Manon, M. Soulignac, Mme Batard, M. Deguilhem, Mme Routurier, M. Cisneros, Mme Decidour, M. Gaborit, Mme Rimbert, M. Hollandts, Mme Quiviger, M. Lesur, M. Manterola, Mme Goursolle.

Il laisse la place à M. Soulignac, doyen d'âge, qui présidera l'élection du Maire, assisté de Mme Batard, secrétaire, et Mmes Quiviger et Goursolle, assesseurs.

D20.05.009 - ÉLECTION DU MAIRE

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ; Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ; Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3e tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

MM. Jean-Luc Desperiez et Patrice Manterola sont candidats à la fonction de Maire de la commune.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

> Nombre de bulletins : **15**

> À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : **1**

> Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : **14**

> Majorité absolue : **8**

Ont obtenu :

- M. Jean-Luc Desperiez : **12 voix**
- M. Patrice Manterola : **2 voix**

Le Conseil

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, comptabilise 12 suffrages exprimés pour M. Jean-Luc Desperiez, 2 suffrages exprimés pour M. Patrice Manterola.

PROCLAME M.Jean Luc Desperiez Maire de la commune et le déclare installé.

AUTORISE M. Jean-Luc Desperiez, le Maire, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

D20.05.010 - FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE À ÉLIRE

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ; Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de la création de 4 postes d'adjoints.

D20.05.011 - ÉLECTION DES ADJOINTS

Après un appel de candidature, les listes de candidats sont les suivantes :

- Liste de Mme Manon Monique

Le dépouillement des votes a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

> Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **15**

> À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : **0**

> Reste pour le nombre de suffrages exprimés : **15**

> Majorité absolue : **8**

Ont obtenu :

- Liste de Mme Monique Manon: **15 voix**

La liste de Mme Monique Manon ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au Maire dans l'ordre du tableau :

- Monique Manon
- James Soulignac
- Évelyne Batard
- Jean-Christophe Deguilhem

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

LECTURE ET REMISE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

M. le Maire remet la charte de l'élu local aux conseillers municipaux, puis en donne lecture.

RÉUNION DU 03 JUIN 2020

CHARTE DU RESPECT DE LA DÉMOCRATIE LOCALE

M. le Maire demande à M. Manterola de présenter la charte de la démocratie locale. Ce dernier refuse et s'ensuit une discussion sur le bien-fondé de cette charte.

M. le Maire précise que cette charte a été mise en forme par une association d'élus d'opposition, et qu'elle n'engage que ceux qui la signent.

M. le Maire ajoute que dans les 6 mois à venir, un règlement intérieur sera adopté par le conseil municipal, conformément à la loi NOTRe qui rend ce règlement obligatoire pour les communes de plus de 1 000 habitants.

CRÉATION DES COMMISSIONS COMMUNALES PERMANENTES

D20.06.012 - DÉSIGNATION DÉLÉGUÉS SIAEPA DU CUBZADAIS-FRONSADAIS

D20.06.013 - DÉSIGNATION DÉLÉGUÉ SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DE LA GIRONDE

D20.06.014 - DÉSIGNATION DÉLÉGUÉS SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉLECTRIFICATION DE CAVIGNAC

D20.06.015 - DÉSIGNATION DÉLÉGUÉS SIES DE BLAYE

Retrouvez les listes complètes page 2

Indemnité des élus

Le Maire indique qu'à chaque début de mandat, il y a lieu de fixer le taux des indemnités des élus. Ce taux est basé sur l'indice brut 1027 de la fonction publique.
Le taux du Maire est fixé, de droit, au taux maximum de 51,6 % et celui des adjoints à 19,8 % de l'indice 1027.
L'enveloppe globale ne doit pas dépasser 51,6 % +19,8 % x 4 adjoints soit 130,80 % de l'indice de référence.
Considérant que 2 conseillers municipaux ont une délégation et peuvent percevoir des indemnités, il est proposé de revoir les taux du Maire et des adjoints et d'attribuer au Maire une indemnité maximum de 50 %, à la première adjointe 19 %, aux 2e, 3e et 4e adjoint : 15 %, à la conseillère déléguée 10 % et au conseiller délégué 6 % soit un total de 130 % de l'indice, légèrement inférieur au maximum autorisé.

D20.06.016 - INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1 ;
VU les élections municipales du 15 mars 2020 ;
VU l'élection du Maire et de 4 adjoints le 25 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT que le code susvisé fixe des taux maximum et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au Maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux ;

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité

DÉCIDE de voter le taux des indemnités du Maire, des quatre adjoints et des deux conseillers municipaux délégués :

- Maire : **50 %** de l'indice 1027
- 1er adjoint : **19 %** de l'indice 1027
- 2e, 3e, 4e adjoints : **15 %** de l'indice 1027
- 1er conseiller délégué : **10 %** de l'indice 1027
- 2e conseiller délégué : **6 %** de l'indice 1027

La dépense correspondante sera prévue au chapitre 65 du budget primitif 2020.

Ces indemnités prennent effet à compter de l'installation du Conseil Municipal.

D20.06.017 - DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que le Maire de la commune peut recevoir délégation du Conseil Municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale ;

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICPAL DÉCIDE à l'unanimité.**

Le Maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du Conseil Municipal :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre afférentes ;
- De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

D20.06.018 - AUTORISATION DE RECRUTER DES AGENTS OCCASIONNELS

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE à l'unanimité :

- **D'autoriser** M. le Maire pour la durée de son mandat à engager par recrutement direct en tant que de besoin pour répondre aux nécessités du service, des agents non titulaires à titre occasionnel dans les conditions fixées par l'article 3/2e alinéa de la loi du 26 janvier 1984 précitée ;
- **De charger** le Maire de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature de leurs fonctions et de leur profil ;
- **De prévoir** à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

La présente autorisation vaut aussi bien pour la conclusion d'un contrat initial d'une durée maximale de 3 mois que pour son renouvellement éventuel dans les limites fixées par l'article 3/2e alinéa de la loi du 26 janvier 1984 précitée, si les besoins du service le justifient.

D20.06.019 - AUTORISATION DE RECRUTER DES AGENTS DE REMPLACEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE à l'unanimité :

- **D'autoriser** M. le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels indisponibles ;
- **De charger** le Maire de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.
- **De prévoir** à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

D20.06.020 - EXONÉRATION DES LOYERS COMMUNAUX SUITE À LA COVID-19

VU la situation sanitaire exceptionnelle engendrée par la pandémie de la Covid-19.

VU le confinement instauré par l'état du 15 mars 2020 au 10 mai 2020 inclus.

CONSIDÉRANT que certains commerces et professions libérales de la commune ont dû cesser leur activité durant cette période, engendrant une absence de revenus.

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité.

Décide d'exonérer de loyer pour les mois d'avril et mai le salon de coiffure Six O Style, le cabinet d'orthophonie Dufau et Pichon et le cabinet de kinésithérapie Besson-Fuselier.

RÉUNION DU 30 JUIN 2020

En préambule

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la démission le 22 juin de M^me^ Goursolle Aurélie, conseillère municipale et que conformément à la législation il a demandé à M. Carruezco Pierre de la remplacer. Celui-ci ayant accepté, il est désormais membre du conseiller municipal.

M. Carruezco est nommé aux commissions suivantes : École, Finances et Communication-culture en remplacement de M^me^ Goursolle Aurélie.

D20.06.021 - VOTE DES TAXES 2020

Le Maire communique aux membres du Conseil Municipal l'état de notification des deux taxes 2020 ;

- **VU** les produits des taxes nécessaires à l'équilibre du budget : **232 324 €**
- **VU** le produit prévisionnel de la taxe d'habitation compensé par l'État : **71 712 €**
- **VU** les allocations compensatrices : **10 538 €**
- **VU** le produit fiscal « attendu » nécessaire et suffisant pour l'équilibre du budget : **150 074 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

DÉCIDE de reconduire les taux de 2019, pour :

- Taxe du foncier bâti (TFB) : **13,97 %**
- Taxe du foncier non bâti (TFNB) : **24,75 %**

D20.06.022 - VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2020

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les propositions du budget 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

APPROUVE la répartition des crédits ;

VOTE le budget communal dont les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de :

- **1 331 634,11 €** en section de fonctionnement,
- **725 782,32 €** en section d'investissement.

D20.06.023 - VOTE DES SUBVENTIONS 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à 13 voix pour et 2 abstentions,

VOTE les subventions comme suit, d'un montant total de : **11 372 €.**

ACCA	800 €
ADAPEI section Haute Gironde	150 €
AFSEP scléroses en plaques	50 €
Arlequin	1 500 €
ASP JC Cubnezais	800 €
ASS Jeunesse Vallée Saye	700 €
Association Football Club AFC	4 500 €
Association Bi-Cross Cavignac	22 €
Association FNACA	50 €
Association FNATH (Section Saint-André)	50 €
Association Hte Gde Ukraine - Les Joyeux Petits Souliers	400 €
Association Les Clowns Stéthoscopes	200 €
Association Paralysés de France APF	50 €
Association Prevention Routière	50 €
Association Secours Catholique	50 €
Association Stade Blayais Rugby Haute Gde	100 €
Association Union Tennis Cubnezais/Peujard	1 900 €

D20.06.24 - COMMUNAUTÉ DES COMMUNES - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS COMMISSIONS THÉMATIQUES CONSULTATIVES

Le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que suite à la demande du président de la Communauté de communes Latitude Nord Gironde il y a lieu de nommer des membres aux différentes commissions thématiques consultatives au sein de la CdC.

Le Maire propose de nommer pour chaque commission les membres suivants et après en avoir délibéré, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :**

DÉSIGNE :

Retrouvez la liste page 2

D20.06.25 - COMMUNAUTÉ DES COMMUNES - RAPPORT D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES 2020

Le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que le rapport d'évaluation des transferts de charges de la Communauté de communes Latitude Nord Gironde pour l'année 2020 a été validé par le Conseil communautaire en date du 12 février 2020.

Il en expose le contenu faisant apparaître que le montant d'attribution de compensation 2020 pour la commune de Cubnezais est de 463 271,91 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le rapport d'évaluation des transferts de charge 2020 ainsi établi ;
- **MANDATE** le Maire pour adresser cette délibération à la Communauté de communes Latitude Nord Gironde.

D20.06.26 - DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ DU CNAS

VU le renouvellement du Conseil Municipal ;

À la demande du Centre National d'Action Social des agents territoriaux :

LE CONSEIL MUNICIPAL :

DÉSIGNE comme délégué élus : M^me^ Monique Manon.

Par ailleurs il est décidé que le délégué des agents sera M^me^ Bonnet Céline.

D20.06.27 - DÉSIGNATION DES CANDIDATS PROPOSÉS À LA COMMISSION DES IMPÔTS

Le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que suite aux élections municipales du 15 mars dernier, il y a lieu d'établir une liste de contribuables appelées à siéger à la commission communale des impôts directes. La liste définitive sera établie par l'administration fiscale.

Il propose la liste suivante :

Au titre de la Taxe d'habitation :

Bedichaud Aurore, Brazzalotto Arsène, Bruneau Guy, Carruezco Pierre, Cisneros Guillaume, Deguilhem Jean-Christophe, Nardou Claude, Rey Claude, Vervacke Françoise et Vialard René.

Au titre de la Taxe foncière :

Batard Évelyne, Bertet Jean-Bernard, Bonnet-Dupuy Katia, Gaborit Claudine, Manon Monique, Massé Eric, Musset Philippe, Routurier Alain, Soum Dominique et Triquet François.

Au titre de la Taxe Foncière des Entreprises :

Bahonda Grégory, Martin Stéphane, Rouard Arnaud et Valeri David.

D20.06.028- AVENANT CONVENTION DE DÉLÉGATION TRANSPORTS SCOLAIRES - RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Cet avenant porte essentiellement sur la mise en place de la dégressivité de la tarification, pour les familles de 3 enfants et plus et des tarifs plus attractifs pour les internes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à signer l'avenant à la convention n°1.

D20.06.29 - SDEEG - VALIDATION DEVIS ÉCLAIRAGE PARKING TENNIS (2E TRANCHE) ET DEMANDE DE SUBVENTION

La première tranche de l'éclairage du parking du tennis a été financée par le SDEEG et le SIEC à hauteur de 80 % du montant des travaux.

Pour les travaux de la deuxième tranche, le mémoire estimatif du SDEEG, s'élève à un montant arrondi TTC de 10 319 €.

Le Maire indique également la possibilité de demander au SDEEG, une aide financière au titre de 20 % de l'éclairage public soit 1 625 € (uniquement sur le montant des travaux HT, soit 8 125 €).

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer le devis estimatif ;
- **CHARGE** le Maire d'établir la demande d'aide financière auprès du SDEEG.
- **DÉCIDE** d'admettre la dépense en section d'investissement à l'article 21538 du budget communal 2020.

RÉUNION DU 12 AOÛT 2020

Le compte rendu de la précédente réunion est approuvé par 13 voix pour et 2 contre (MM. Manterola Patrice et Carruezco Pierre).

D20.08.31 - ACQUISITION FONCIÈRE : ACHAT D'UN TERRAIN À LA FAMILLE BONNET

VU la délibération du 10 février 2020 autorisant l'acquisition d'un terrain à la famille Bonnet d'environ 7 500 m² cadastré section ZD n°141p situé lieu-dit le Bourg-Sud, pour la somme de 90 000 €.

VU la signature de l'acte d'achat du 25 juin 2020 ;

Considérant la proposition de la famille Bonnet de vendre le solde de ce terrain cadastré section ZD n° 183 d'une superficie de 7503 m².

Considérant que la commune est intéressée par ce terrain, compte-tenu de son emplacement pour des projets d'aménagements futurs ;

Considérant l'accord de la famille Bonnet pour vendre ce terrain pour la somme de 90 000 €

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité

- **DÉCIDE** l'acquisition d'un terrain de 7 503 m², cadastré section ZD n°183, situé lieu-dit le Bourg-sud, pour la somme de 90 000 € ;
- **CHARGE** le Maire d'effectuer toutes démarches nécessaires à cette acquisition ;
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte notarié qui sera établi par Maître Dupeyron, notaire à Cavignac ;
- **DONNE** son accord pour prendre en charge les frais de l'acte.

D20.08.032 - AVENANT BAIL INFIRMIERS - INSTALLATION PODOLOGUE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE de rajouter M. Vaissiere Valentin au bail initial, à compter du 17 août 2020.

AUTORISE le Maire à signer un avenant au bail professionnel chez Me Dupeyron à Cavignac.

D20.08.033 : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE par 13 voix pour et 2 contre (MM. Manterola Patrice et Carruezco Pierre),

- La création au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'adjoint administratif à temps complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;

Le dit poste est créé pour une durée hebdomadaire de 35 h, à compter du 1er septembre 2020.

L'inscription des crédits correspondants au budget de la commune.

D20.08.034 - VALIDATION : EMPLACEMENT CITY-STADE ET DEVIS ENTREPRISE RETENUE

VU que la commune est propriétaire depuis le 25 juin 2020 d'un terrain de 7 500 m² à l'entrée sud du Bourg.

VU la volonté du Conseil Municipal d'implanter un city-stade dans ce secteur ;

CONSIDÉRANT que le meilleur emplacement pour ce projet se situe dans l'angle nord-est de la parcelle cadastrée section ZD n° 141 contigu aux terrains de tennis.

CONSIDÉRANT les devis des entreprises consultées pour la fourniture et la pose des structures du city-stade.

Après avoir examiné les différents devis et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité,

- **VALIDE** l'emplacement proposé ;
- **OPTE** pour le devis de l'entreprise HUSSON, mieux disante ;
- **AUTORISE** le Maire à signer le bon pour accord.

D20.08.035 - FDAEC (FONDS DÉPARTEMENTAL D'AIDE À L'EQUIPEMENT DES COMMUNES)

Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes.
La fiche de répartition datée du 26 mai dernier, établie par les conseillers départementaux, permet d'envisager pour l'année 2020, une attribution de 13 953 € à la commune de Cubnezais.

Après avoir écouté ces explications, **LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité,**

- **DÉCIDE** de réaliser des travaux de voirie sur la voie communale n°2 rue du Moulin, entre la salle des fêtes et la patte d'oie du Château Bertinerie avec rabotage de la stucture, reprofilage en GNT calcaire et revêtement en béton bitumeux.
- **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental l'attribution d'une subvention de 13 953 € au titre de la voirie ;
- **DÉCIDE** d'assurer le financement complémentaire par autofinancement pour 48 487,86 € TTC.

RÉUNION DU 16 NOVEMBRE 2020

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

D20.11.036 ADMINISTRATION GÉNÉRALE : VALIDATION RÉGLEMENT INTÉRIEUR

M. le Maire expose aux élus que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, le Conseil Municipal doit désormais établir son règlement intérieur dans les six mois suivant son installation.

Il présente au Conseil Municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Ce règlement fixe notamment :

- les conditions d'organisation des réunions,
- les conditions de fonctionnement des commissions,
- la tenue des séances,
- les modalités des débats et votes,
- les caractéristiques des comptes rendus et procès-verbaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE d'adopter le règlement intérieur ci-annexé dans les conditions exposées par M. le Maire.

D20.11.037 COMMUNAUTÉ DES COMMUNES - TRANSFERT DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

M. le Maire indique que suite à une étude de la Communauté des communes réalisée en 2017 par la société ISC, il a été constaté qu'il y avait un manque évident d'équipements sportifs sur notre territoire.

Pour pallier ce constat, la Communauté des communes s'est dotée de la compétence « construction aménagement, entretien des équipements sportifs d'intérêt communautaire » par une délibération en décembre 2017.

En août 2019, la Communauté des communes a demandé aux communes de se positionner sur le transfert de leurs équipements sportifs. La commune de Cubnezais s'est opposée à ce transfert lors de la réunion du 16 septembre 2019.

Lors du conseil communautaire du 17 septembre 2020, l'assemblée communautaire a souhaité que cette thématique soit à nouveau débattue par les municipalités en raison des changements opérés dans les communes, suite aux élections municipales.

Il a été joint à cette demande les conditions financières de ce transfert.

Par rapport aux coûts moyens d'entretien des équipements il a été proposé que :

- une part de 25 % du coût total annuel du (des) équipement(s) transféré(s) serait à la charge de la commune.
- une part de 50 % serait à la charge de toutes les communes de la CdC adhérentes au dispositif selon un pourcentage calculé au prorata de la représentation de la population.
- Le solde, soit 25 %, resterait à la charge du budget communautaire.

Pour l'entretien du terrain de foot, la participation de la commune serait d'environ 30 000 € par an (montant à peaufiner en fonction des transferts).

Ce montant fera l'objet d'une imputation sur l'attribution de compensation.

CONSIDÉRANT le coût d'entretien d'un terrain de foot d'honneur (comme celui de Cubnezais) estimé à 43 120 € par la communauté des communes (environ 40 000 € dépensés en 2019 pour notre terrain) ;

CONSIDÉRANT que de nouvelles infrastructures (gymnases, plaines des sports, piscines) vont être installés à moyen terme sur notre territoire et vu le projet RTE à venir, la commune est en droit de se positionner pour accueillir un équipement structurant.

CONSIDÉRANT que les clubs de foot existants ne seraient pas pénalisés, le FC Cubnezais continuerait à utiliser les terrains qu'il dispose actuellement et pourrait éventuellement utiliser d'autres structures ;

CONSIDÉRANT que, compte tenu du projet de couverture des terrains de tennis et notre engagement avec le club utilisateur, il nous est impossible de transférer cet équipement à aujourd'hui ;

LE CONSEIL MUNICIPAL :

DÉCIDE à l'unanimité, de :

- **TRANSFÉRER** l'entretien du terrain de foot et ses annexes (vestiaires - club house) à la Communauté de communes ;
- **DONNER** un avis favorable sur les conditions financières de ce transfert telles que présentés ;
- **CHARGER** M. le Maire de représenter la commune lors de l'élaboration des conventions.

D20.11.038 - CITY-STADE VALIDATION TRAVAUX PLATEFORME

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité

- **ACCEPTE** l'estimatif de la société ECTAUR INGENIERIE d'un montant de 23 208,24 € TTC.
- **AUTORISE** le Maire à signer le bon de commande avec la Communauté de communes Latitude Nord Gironde.

D20.11.039- FINANCES DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNAL

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- **VOTE** les virements de crédits pour l'opération.

D20.11.040 - DEMANDE DE SUBVENTION

Le Maire donne lecture d'un courrier d'une nouvelle association

« CUB AZ'mut » dont le Président est M. Philippe Perrin, administré de la commune, sollicitant une aide financière de 400 € pour commencer son activité.

CONSIDÉRANT les crédits disponibles à l'article 6574 du budget communal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à la majorité ;

DÉCIDE d'attribuer cette aide financière.

D20.11.041 - COMMUNICATION - VALIDATION PRESTAIRE JOURNAL COMMUNAL

Le Maire fait part au conseil municipal du choix d'un nouveau prestaire pour la réalisation du journal communal et d'un livret de bienvenue pour les nouveaux arrivants sur la commune ;

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité,

ACCEPTE le devis de la Société Eden d'un montant de 2 550,57 € TTC

AUTORISE le Maire à signer le bon de commande.

D20.11.042 DEVIS - ACHAT ARMOIRE VENTILÉE POSITIVE ET D'UN CHARIOT POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE.

Le Maire indique au conseil municipal que la société « Aquitaine Restauration », intervenant en tant que prestataire de la restauration scolaire, préconise l'achat d'une armoire ventilée positive et d'un chariot afin de respecter les normes de stockage des produits et de pouvoir les maintenir au chaud ;

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité,

- **OPTE** pour le devis de la Sté HENRI JULIEN d'un montant de 2560,80 € TTC ;
- **AUTORISE** le Maire à signer le bon de commande.

EXPRESSION LIBRE

OPPOSITION

Suite aux élections municipales du 15/03/2020, votre commune est désormais dotée d'une opposition au sein du conseil municipal.

- Patrice Manterola fait partie des commissions voirie aménagement, environnement, urbanisme et bâtiment.
- Pierre Carruezco fait partie des commissions école, finances, communication et culture.

Nous tenons à remercier les cubnezéennes et les cubnezéens qui nous ont fait confiance et nous tenons à préciser que nous ne les décevrons pas.

Tous peuvent compter sur notre volonté d'appliquer notre programme :
- transparence dans la gestion de la commune.

Pour info : indépendamment de la majorité municipale, vos élus de l'opposition ont décidé de mettre à la disposition des cubnezéens et des cubnezéennes une permanence juridique et sociale ouverte à tous un jour par semaine située au lieu-dit Barreau avec l'appui de l'association lutte citoyenne et justice pour tous créée le 08/01/2018.

De plus notre pôle social à travers l'association Luttes Citoyennes s'occupe depuis longtemps de la cause animale.

Face à une majorité hostile, visiblement dérangée par la présence d'une opposition active, nous resterons une équipe à votre image et proche de vous.

MAJORITÉ

Une majorité municipale engagée au service des citoyens de Cubnezais.

L'équipe sortante a remporté la majorité des suffrages lors des dernières élections municipales et a obtenu 13 sièges sur 15 possibles. Avec une équipe renouvelée, la liste conduite par Jean-Luc Desperiez s'est tout de suite mise au travail dans l'objectif de servir au mieux les habitants de Cubnezais.

Dans un contexte marqué par les restrictions et les confinements successifs, l'équipe municipale a œuvré pour que les consignes gouvernementales soient mises en œuvre avec efficacité au sein de notre commune. Cependant, nous avons dû annuler, à grand regret, des temps forts de la vie communale tels que le spectacle d'été, le repas des anciens, le Téléthon, la présentation des vœux... Les associations communales ont également eu des activités très réduites. Heureusement, le concert de musique classique à l'église (3 octobre 2020) a pu être maintenu. Ce fut un immense succès et il constitue toujours un évènement marquant de la saison culturelle, à Cubnezais et, en Haute-Gironde. C'est pour nous un réel encouragement et une satisfaction renouvelée.

Par ailleurs, conformément au programme présenté aux électeurs de la commune, plusieurs chantiers importants ont été lancés. En 2021, Cubnezais verra par exemple la construction et la mise à disposition d'un city-stade (à proximité immédiate des terrains de tennis) pour le plus grand plaisir de tous. D'autres aménagements et chantiers ont été lancés comme des travaux de voirie.

Pour cela, le conseil municipal a adopté un budget permettant d'investir pour notre commune sans aucune augmentation de la pression fiscale ou des impôts communaux. Voilà une preuve d'une saine gestion des deniers publics.

Guidée par un esprit de responsabilité mais aussi d'ouverture, la majorité municipale œuvre au quotidien pour servir les Cubnézeens et Cubnézeenes. La plupart des résolutions, votées lors des dernières séances ont été adoptées et votées à l'unanimité. Certes l'opposition a pu remarquer que certains travaux ou certaines actions restent à effectuer mais les délais administratifs ne permettent pas nécessairement une exécution immédiate.

En toute circonstance, la majorité municipale s'efforce de répondre aux attentes des citoyens. En tant qu'élus de proximité, nous sommes disponibles et vous pouvez nous contacter à tout moment.

CENTRE MÉDICAL

INSTALLATION D'UN PÉDICURE-PODOLOGUE

« Une patientèle à Cubnezais est en attente d'une telle spécialité, la possibilité de s'installer dans le cabinet médical de la commune est une évidence. »

Depuis octobre dernier notre centre médical, 11 chemin de Gauvin, s'est doté d'une nouvelle spécialité avec l'arrivée de Valentin Vaissiere en tant que podologue, pédicure.

En effet, il partage l'emplacement avec les infirmiers déjà en place Messieurs Stéphane Chonis et Antony Moreaux.

Mais qui est donc Valentin Vaissiere ?

Valentin est arrivé dans les années 90 à l'école primaire de Cubnezais, il habitait à 400 mètres (1312 pieds) du groupe scolaire.

Après y avoir suivi une brillante scolarité et laissé un excellent souvenir à tous ses camarades de classe, il continue ses études au collège de Peujard puis intègre le lycée Gustave Eiffel à Bordeaux. C'est alors de la question du devenir professionnel interpelle Valentin !

Il fait une année en faculté de médecine à Bordeaux et... rencontre un podologue.

La question ne se pose plus désormais, Valentin souhaite devenir podologue.

En conséquence, il fréquentera l'école de podologie de Lille pendant 3 ans, en 2017/2018 il fait des remplacements dans l'est de la France, et, en 2019, dans la région du Limousin et diplôme en poche, il convenait de s'installer.

Une patientèle à Cubnezais est en attente d'une telle spécialité, la possibilité de s'installer dans le cabinet médical de la commune est une évidence.

Valentin connaît la commune, ses environs, il a un indéniable goût pour la région et... la famille est toute proche ! Un retour aux sources !

Donc le pas est facile à franchir... les pieds sont posés !

Valentin reçoit depuis octobre dernier. À n'en pas douter il aura des sujets de conversation avec sa patientèle, les pieds des parents de ses copains d'enfance l'occuperont, et les petits pieds de leurs enfants auront très certainement besoin de semelles orthopédiques... et de tous autres soins.

En fait Valentin n'arrive pas en terre inconnue.

Nous lui souhaitons la bienvenue et espérons que ses activités seront appréciées et plébiscitées d'une patientèle qui aspire à marcher « droit », sans douleur, et avec élégance !

Son téléphone pour faciliter les premiers rendez-vous : 05 57 94 56 31.

CRISE SANITAIRE

L'ÉCOLE À L'HEURE DE LA COVID-19

Adaptation, ce sera définitivement le mot clé de cette année scolaire 2020-2021. L'école de Cubnezais a dû faire preuve de réactivité pour mettre en œuvre les différents protocoles sanitaires. Les gestes barrières font désormais partie intégrante du quotidien des élèves et des personnels éducatifs. Il a fallu faire preuve de pédagogie et de souplesse, mais la coopération de tous a permis de relever le défi.

En septembre, l'école a tout d'abord connu un dispositif sanitaire relativement allégé. En élémentaire, la cour a été scindée en trois zones afin de limiter le brassage entre les différents groupes d'élèves. Durant le temps de restauration scolaire, la distanciation sociale entre les groupes a également été maintenue. **Un travail pédagogique a par ailleurs été mené dans les classes afin de rappeler l'importance des gestes barrières.**

En raison de la dégradation de la situation sanitaire, ce protocole a été renforcé durant les vacances de la Toussaint. L'un des principaux changements fut le port du masque pour tous les élèves à partir du CP. Les enseignants ont fait preuve de pédagogie afin d'expliquer la mesure, d'apprendre aux enfants les gestes techniques inhérents au port d'un masque, qui sont changés chaque jour, au retour de la pause méridienne.

L'autre nouveauté concerne les horaires de l'école, les arrivées ont été échelonnées. Désormais, les classes de CE1/CM2 débutent leurs journées à 8 h 40 et terminent à 16 h 50. Les classes de CE2/CM1 arrivent à l'école à 8 h 50 et sortent à 17 h. Enfin, les classes de GS/CP et CP/CE1 rentrent à 9 h et finissent à 17 h 10.

En maternelle, il n'y a pas d'horaires décalés mais un sens de circulation a été créé. Par ailleurs, les parents ne peuvent désormais plus entrer dans le bâtiment. De plus, les élèves de maternelle ont découvert leur cour de récréation scindée en deux zones également. Pour permettre à tous les enfants de profiter des structures de jeux et des vélos, une rotation des zones de cour a été instaurée.

Enfin, pour compléter ce protocole, **les classes sont aérées plusieurs fois dans la journée.** En classe, chaque enfant doit avoir son propre matériel, puisque le matériel collectif doit être désinfecté systématiquement.

De nouvelles règles très vite adoptées.

CANTINE

LA RESTAURATION SCOLAIRE À CUBNEZAIS

Le groupe scolaire de Cubnezais accueille cette année de nombreux enfants dont la grande majorité déjeune à la cantine. Ils sont accueillis chaque midi par les agents de service et profitent d'un repas cuisiné sur place.

Au regard du contexte sanitaire les agents communaux mettent en place depuis la rentrée les protocoles sanitaires préconisés par l'Éducation Nationale, afin de limiter les brassages d'élèves notamment.

À la rentrée, vous vous êtes sûrement procurés des tickets de cantine pour que votre enfant puisse se restaurer à l'école. Mais savez-vous exactement à combien se monte le prix de la cantine qui vous est facturé et à quoi cela correspond-t-il ?

2,30 € / REPAS

Le prix actuel du ticket de cantine est fixé à **2,30 €** par repas et par enfant. Pour rappel, il se compose d'une entrée, d'un plat de résistance et de son accompagnement, d'un à deux desserts ou fruit ou laitage selon le jour. Or, le prix facturé par le prestataire retenu (Ansamble) est de 3,10 € par enfant et par repas. La différence, soit 80 centimes est **prise en charge en intégralité par la commune afin de vous offrir le prix le plus abordable possible.** Bien évidemment, le prix complet d'un repas devrait inclure l'amortissement du matériel et le coût du personnel communal nécessaire pour la préparation, le service et le nettoyage nécessaire pour chaque repas.

- À SAVOIR - les communes environnantes demandent aux parents de faire un effort supérieur. Le prix du ticket est par exemple fixé à 2,40 € à Saint-Mariens, 2,50 € à Cézac ou encore 2,70 € à Gauriaguet. Sur une année cette différence va de 14,4 à 57,60 € en fonction de votre commune*. Sur une scolarité entière (maternelle et primaire), c'est une différence totale comprise entre 115 et 460 € en tout. Le Conseil Municipal s'engage ainsi auprès des parents habitant la commune en prenant en charge une part substantielle du coût du repas.

* (si on prend comme base les 144 jours minimum - 36 semaines fixés par l'article L. 521-1 du code de l'éducation).

PARENTS D'ÉLÈVES

OUVRIR LES PORTES DE L'ÉCOLE POUR REDYNAMISER LE DIALOGUE AVEC LES PARENTS

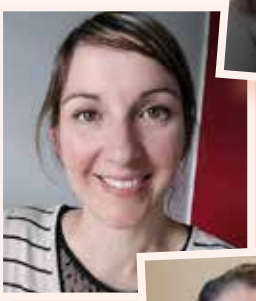

Qui sommes-nous ?

- Nous jouons un rôle de **relais et de médiateur.**
- **Nous répondons à vos questions** relatives à vos enfants et nous ferons notre maximum pour vous aider.
- **Nous donnons notre avis et nous proposons des améliorations** sur le fonctionnement de l'établissement.
- Nous faisons parti des **instances de représentations.**
- Nous encourageons **les échanges entre les enseignants et les parents.**
- Nous assurons **la cohérence et la visibilité des actions** de soutien à la parentalité.
- Nous pouvons relayer vos idées, vos avis et vos suggestions afin d'améliorer le bien-être de nos familles.

Comment nous contacter ?

À l'école	Via la boîte mail	Via la boîte aux lettres	Via la page Facebook
lorsque l'on se croise le matin ou le soir aux portails.	rpe33620@gmail.com	située sous le panneau d'affichage près de la cantine.	« Parents d'élèves de Cubnezais ».

Nous participons à la vie de l'établissement par le biais du conseil d'école, de réunions, d'échanges avec le personnel.

Avec le corps enseignant ainsi que la Mairie nous avons le même objectif : que chaque enfant réussisse sa scolarité.

Voici un aperçu de ce que nous vous partageons par l'intermédiaire de Facebook :

LA COURSE VENDÉE GLOBE

LE DROIT AUX DIFFÉRENCES

Nous avons besoin de chacun de vous pour que l'école de nos enfants soit pour eux un lieu d'apprentissage, de respect des différences et de tolérance. Aidez-nous à porter ces valeurs et n'hésitez pas à nous solliciter.
À bientôt au détour d'un chemin qui mène à notre chère école de Cubnezais.

AJRVS

CONNAISSEZ-VOUS L'AJRVS ?

Association de la Jeunesse Rurale de la Vallée de la Saye créée en 1963 avec la participation des communes dont Cubnezais, l'association à sa création avait surtout pour but d'organiser des séjours à la montagne pour nos enfants.

C'est alors qu'à l'initiative du prêtre de l'époque et de M. le Maire de Cavignac, il a été découvert une propriété à vendre dans les Hautes Pyrénées à Arcizans-Dessus, non loin de Lourdes. Tombant amoureux du site, ils ont rassemblé de nombreux bénévoles et ont créé une association.
Après avoir rassemblé des fonds (prêts, dons et emprunt bancaire), l'association a acheté cette bâtisse.

C'était le début de l'aventure !

Propriété à l'état d'abandon, les jeunes de l'époque, encadrés par des adultes, ont commencé à défricher, nettoyer et restaurer les bâtiments.

Ainsi, la grande maison, sans eau, sans sanitaire, sans chauffage...est devenue le bâtiment principal avec 28 lits.

Le second bâtiment, la bergerie, est aujourd'hui transformé en restaurant et dortoir de 13 lits.

Le troisième bâtiment, la grange à l'état de ruine, est devenu un local privé où est entreposé le matériel d'entretien, est attenant, une prairie servant d'aire de jeu et de détente.

Au fil des ans, les bénévoles se sont relayés pour améliorer l'ensemble, le rendre habitable et surtout le mettre en conformité avec les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur.

Aujourd'hui encore, ils se retrouvent régulièrement pour travailler tout en profitant du calme de ce magnifique village bigourdan.

Depuis, l'AJRVS organise depuis sa création des colonies de vacances pour les enfants et accueille familles ou groupes pour découvrir cette belle vallée du Val d'Azun et de ses environs.

Au programme : Arcizans-Dessus et ses petits moulins, les produits régionaux, les balades pédestres, les randonnées cyclistes, les visites des environs, et l'hiver les stations de ski.

Alors n'hésitez pas à nous contacter ou nous rejoindre !

Contacts :
> Luc Rimbert • Tél. 06 32 63 55 70 • rimbert.luc@wanadoo.fr
> Françoise Vervacke • Tél. 06 08 52 92 57 • fvervacke@yahoo.fr
> Guy Massias • Tél. 06 77 47 13 95 • guy.massias@wanadoo.fr

DANSE

ASSOCIATION ARLEQUIN

En raison de la pandémie Covid-19, l'association Arlequin a décidé de ne pas ouvrir ses portes cette année. Nous espérons pouvoir fonctionner de nouveau en septembre 2021.

Les séances se déroulent à la Maison des jeunes, salle de danse.

Pour les adultes : mardi soir et jeudi soir de 20 h 30 à 22 h,
pour les ados : jeudi soir de 19 h 10 à 20 h 10,
le samedi matin de 9 h à 12 h selon les groupes.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter la présidente, Sandrine Laneuse au 06 72 15 65 55 ou 05 57 43 21 45 • email : cabaret.arlequin33@gmail.com

COUTURE ET BRODERIE

LA FOLIE DES BRODEUSES

Nous voilà à la fin de cette année vraiment à ne pas garder dans nos souvenirs. Depuis le mois de mars, le club est mis en sourdine.
Nous devions ouvrir une session couture début septembre, mais ce n'est que partie remise dès que la situation ira beaucoup mieux.

Dès que possible, les activités reprendront les mardis pour la couture et les jeudis pour la broderie, nous nous réunirons aussi les vendredis (tous les 15 jours) pour nos rencontres autour du fil et nos rencontres broderie-couture.

Nous vous souhaitons une meilleure année pour 2021 et surtout prenez soin de vous et des vôtres !

Si vous êtes intéressé(e)s par une ou les 2 activités, n'hésitez pas à vous renseigner au 06 15 92 40 02, sur le site www.lafoliedesbrodeuses.over-blog.com ou par mail lafoliedesbrodeuses@gmail.com

JEUX DE SOCIÉTÉS

L'ANTRE2JEUX

« Bonjour à toutes et à tous, je me présente, Pierre-Emmanuel Garcia, je viens de m'installer à Cubnezais mais surtout je serai votre animateur jeu de société pour l'Antre2jeux (nom provisoire qui risque de changer). »

L'Antre2jeux c'est quoi ?

L'Antre2jeux est une association où vous pourrez venir prendre le temps de jouer à des jeux de sociétés triés et adaptés à vos envies.

Pour vous résumer la situation, l'Antre2jeux aurait dû communiquer sur son ouverture imminente en mars dernier mais la situation sanitaire a changé la donne et c'est bien pour cela que vous n'avez pas encore entendu parler de l'association.

Que vous souhaitiez venir par curiosité aux horaires d'ouvertures, ou pour vous amuser et découvrir, en famille, entre amis et même seul ! J'aurai grand plaisir à vous accueillir à la Maison des jeunes rue de l'Abreuvoir pour vous faire jouer à divers jeux adaptés à vos envies.

De plus, nous renouvèlerons très régulièrement les jeux proposées afin que chacune de vos visites deviennent une nouvelle expérience !

Pour vous faire jouer, je serai votre principal interlocuteur étant dans ce milieu depuis 12 ans et ayant été animateur jeux pour un grand groupe pendant 7 années.

En ce qui concerne les dernières nouvelles, et sachant que les mesures sanitaires actuelles ne nous permettent pas d'ouvrir dans des conditions optimales (la santé avant tout !) **nous vous invitons à adhérer à la page facebook « l'antre2jeux » (Cubnezais) afin d'y suivre l'ensemble de notre actualité.**

Nous communiquerons sur cette page toutes les informations à venir afin de vous recevoir au plus vite.

Au plaisir de vous voir venir jouer.

THEME

COMITÉ DES FÊTES

Il n'aura échappé à personne que cette année 2020 nous a réservé quelques mauvaises surprises.

Le carnaval, la fête locale, le 14 juillet, le vide-greniers, le spectacle de fin d'année ont dû être annulés pour raisons sanitaires. Nous avons bien essayé d'organiser la fête locale mais le manque de visibilité à moyen terme a anéanti nos espoirs.

Nous sommes conscients que l'abandon des manifestations a déçu plus d'une personne mais nous ne pouvions pas faire autrement.

La santé ainsi que la sécurité des participants et des bénévoles seront toujours une priorité pour nous.

Que va t'il se passer en 2021?

Le comité des fêtes sera encore à vos côtés mais nous ne sommes pas en mesure de vous dire aujourd'hui si nous pourrons organiser des manifestations.

Cependant et preuve que nous n'avons pas perdu notre motivation, nous sommes toujours à la recherche de bénévoles.

L'ensemble des membres du comité des fêtes vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année et espère vous voir nombreux l'année prochaine.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à nous contacter :
06 36 83 12 67 • cdfcubnezais@yahoo.fr.
Jean-Yves De Bue • Président du comité des fêtes

DANSE

LES JOYEUX PETITS SOULIERS

L'association Haute Gironde Ukraine Les Joyeux Petits Souliers est une des sept antennes de l'association nationale des JPS, elle a vu le jour en 2010.

Notre but est de faire vivre l'ensemble chorégraphique des JPS à Lviv en Ukraine, ensemble composé de 400 enfants âgés de 4 à 25 ans. Ils consacrent 6 h par semaine à la danse.

Tous les ans l'association des JPS organise deux tournées avec 40 enfants et le groupe ORPHEUS (formation adulte), une au printemps l'autre en automne.

Ils sont venus pour la première fois à Cézac en 1997 suite à la demande de Jean-Claude Darricaud prêtre et grand reporter à la télévision.

L'argent des entrées au spectacle est utilisé pour aider l'hopital pédiatrique de Lviv qui soigne les enfants cancéreux ou atteint de malformations suite à Tchernobil, une maison de retraite à Ternopil, trois orphelinats ainsi que les jeunes filles qui doivent quitter les structures d'accueil à 16 ans, des familles dans le besoin suite à une maladie. L'association envoie également du matériel médical et humanitaire avec nos partenaires de l'UNESCO.

Une délégation constituée de membres des antennes JPS va à ses frais visiter les structures aidées pour faire le point sur l'avancée des travaux prévus et répartir nos aides.

Vous pouvez adhérer à notre association Haute Gironde Ukraine 06 72 25 70 23. Philippe JOYAT

RALLYES TOPOGRAPHIQUES

CUB AZ'MUT

La nouvelle association Cub Az'Mut a vocation d'organiser des rallyes topographiques en campagne.

Après une formation simple, ludique et adaptée à tous, cette activité, copiée sur les jeux de piste et les chasses au trésor de notre enfance, vous demandera d'appliquer sur le terrain les quelques acquis théoriques qui vous seront apportés lors de la journée découverte.

Les rallyes seront alors pédestres ou cyclistes sur des distances adaptées et pratiqués seul ou en équipe selon le choix de chacun. Ils pourront également être véhiculés sur un secteur plus vaste pour une activité familiale.

Alors rompus à jouer avec les subtilités de la rose des vents, les participants devront également résoudre des énigmes, rassembler des indications, décoder des messages, affûter leur sens de l'observation et de déduction pour s'assurer d'arriver au but sans intervention de l'organisateur.

Un complément d'activité destiné à ceux qui souhaitent prendre un peu de hauteur se dirigera cette fois vers la topographie aérienne. Les volontaires pourront alors être acteurs principaux lors d'une navigation mais... « chi va piano va sano », ça c'est pour plus tard !

Pour tout renseignement sur l'association, contactez-nous ou rendez-vous sur la page facebook : www.facebook.com/groups/cub.azmut/

Mady et Philippe Perrin
06 51 12 30 12 • cloudsphil@yahoo.fr
13 les trois Maines 33620 Cubnezais

FOOTBALL

FCC

Les nouvelles sont plutôt moroses pour le football amateur à Cubnezais et sur l'ensemble du territoire national. Cette épidémie a mis à l'arrêt pour la deuxième fois cette année les entraînements et compétitions pour l'ensemble de nos équipes.

La saison 2020-2021 a pourtant bien commencé, avec de bons résultats, avec plusieurs mises en avant de notre club sur les journaux locaux, le dernier en date pour notre équipe féminine senior. Cette épidémie a eu un effet sur les inscriptions, le nombre de licenciés s'en ressent bien entendu, notre trésorerie risque d'être fragilisée si la situation devait perdurer. Nous espérons que notre sport puisse reprendre rapidement, et que l'on puisse maintenir les animations prévues. La prochaine est la traditionnelle galette des rois couplée avec la collecte de jouets en faveur de l'association des blouses roses des hôpitaux de Bordeaux.

En espérant vous revoir très vite, aussi bien lors de nos activités mais aussi lors des autres animations sur la commune.

Vive les marines et blancs, Vive le Football Club Cubnezais.
Julien Fohr, Président du FCC.

PÉTANQUE

AS PÉTANQUE J. CUBNEZAIS

Une nouvelle saison vient de se terminer tronquée par la Covid-19.

Le club compte 44 licenciés et devaient faire 5 concours cette année. Malheureusement nous n'avons pu en faire que deux : un à Cubnezais, le deuxième à Saint-Savin.

Avec un challenge supplémentaire, Cubnezais aurait pu terminer la saison, à la première place devant Pugnac ! Nous avons donc fait un bond de deux places.

En ce qui concerne le challenge individuel, le club a placé deux joueurs aux deux premières places vétérans et une dame à la première place féminine. La présence de nos joueurs dans les concours a permis ce résultat. Je les félicite et je pense que cette année aurait été fructueuse en résultats si nous avions pu faire une saison entière.

Sur ce j'espère que vous avez passé de bonnes fêtes de fin d'année. Le Président

TENNIS

L'UNION TENNIS CUBNEZAIS PEUJARD

Une année sportive 2019-2020 si particulière qui laisse place à un début de saison plutôt positif avec le renouvellement de la confiance de nos adhérents pour cette nouvelle année tennistique. Une motivation rapidement stoppée par un nouveau confinement qui a mis à mal les cours de l'école de tennis et les plannings des rencontres hivernales des compétitions pour les amateurs.

Un nouveau coup de frein à l'enthousiasme de nos deux coaches Guillaume Chiron sur Cubnezais et Pierre Alexandre Sourbé sur Peujard, (salariés) qui ont renouvelé cette année leur engagement à notre Union Tennis Cubnezais Peujard. Ils vous accueillent les mardis, mercredis, jeudis et samedis. Les adhésions aux cours du samedi ont explosé et nécessité l'ajout de créneaux. Nos graines de champions dès 4 ans ont particulièrement été attirées par ce sport individuel, nous avons maintenu le créneau du samedi midi pour les accueillir.

Aux adhérents qui nous ont renouvelés leur confiance, des remises de 25% sur les cours leur ont été consenties.

L'équipe d'encadrement assistée par les membres du bureau du club a plus que jamais fait preuve d'engagement avec le redémarrage des cours de tennis à l'issue du premier confinement et la réalisation du tournoi interne qui s'est substitué au tournoi externe, annulé faute d'incertitude quant à l'évolution des restrictions liées au coronavirus. Nous avons pu assister à de très beaux matches joués en extérieur ; lieu idéal pour une distanciation sociale.

Le planning des animations et rencontres homologuées (tournois interne et externe, TMC dames, TMC messieurs, TMC jeunes, rencontres d'équipes mixtes, championnats jeunes, dames et messieurs sont d'ores et déjà programmés pour 2021. Les animations doubles mixtes ouvertes aux conjoints, séance avec un ami, animation enfants avec notre partenaire... etc.) est une nouvelle fois défini pour l'année.

Il sera adapté aux conditions sanitaires qui régissent toutes les activités professionnelles et sportives.

Nous avons besoin de vous pour remotiver nos joueurs et partager un moment de sport ou de détente car plus qu'une discipline sportive, c'est un lieu de rencontre où entraide et convivialité sont maîtres-mots. N'attendez plus pour venir taper la balle jaune ou simplement encourager nos équipes. Pour une reprise en douceur, seule la licence est nécessaire pour accéder à nos courts homologués et pour les plus téméraires, venez parfaire votre coup droit ou revers dans nos cours adaptés à tous les niveaux ou tout simplement apprendre à tout âge.

Un grand merci à la municipalité de Cubnezais pour le nettoyage des terrains et à la municipalité de Peujard pour la réfection des courts.

L'UTCP vous adresse ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2021. Le Bureau

CIVISME

BRUITS DE VOISINAGE

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuses, perceuses, raboteuses...) ne sont pas autorisés en dehors de certaines heures.

> Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 19 h 30
> Les samedis de 9 h à 12h et de 15 h à 19 h
> Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

POUR LA TRANQUILLITÉ DE TOUS JE RESPECTE LES CONSIGNES !

CIVISME

BRÛLAGE EXTÉRIEUR INTERDIT

Il est rappelé qu'il est **strictement interdit de procéder au brûlage des déchets verts,** (tonte des pelouses, taille des haies et arbustes, feuilles mortes, résidus d'élagage et de débroussaillage, entretien des massifs et autres déchets végétaux issus des parcs et jardins) en extérieur, pour les particuliers et ce, toute l'année. Des solutions alternatives sont possibles, plus respectueuses de la qualité de l'air et du sol existant : broyage, compostage, paillage.

ENTRETIEN DU JARDIN EN FRANCE :

160 kg
de déchets verts/ personne/an

9 %
des foyers les brûlent à l'air libre

environ
1 M de tonnes
brûlés chaque année

Source : ADEME

En cas de non-respect, une contravention peut être appliquée d'un montant maximal de 450 €.

LOGEMENT

OPAH

Vous êtes propriétaire occupant ou propriétaire bailleur, vous souhaitez faire des travaux, vous pouvez être aidés. Voir notice ci-dessous

Contact OPAH : Marcella Boubag Yabie
Tél. 05 57 58 67 17 • 06 75 24 09 29

EMPLOI JEUNE

LA MISSION LOCALE

La Mission Locale de la Haute Gironde assure une mission de service public auprès des jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire.

Venir à la Mission locale c'est construire son projet professionnel, être conseillé sur la formation et accompagné dans sa recherche d'emploi. La Mission locale apporte aussi son soutien pour trouver des solutions de mobilité (Inser'Scoot), s'informer sur le logement (avec le CLLAJ), la santé (avec le PAESJ), sur ses droits et les aides pour l'accès au sport et à la culture.

Avec ou sans rendez-vous, un suivi personnalisé avec un conseiller est proposé.

Contact 05 57 42 89 75 • accueil@mlhautegironde.org
Suivez-nous sur Internet • Facebook • Instagram

NOUVEAUTÉ

APPLICATION PANNEAU POCKET : ÊTRE INFORMÉ EN TEMPS RÉEL

Certains d'entre vous connaissent déjà l'application « Panneau Pocket », l'utilisent et la plébiscitent. Pour ceux qui méconnaissent cet outil, en image, ici, comment l'installer sur votre téléphone.

Détail important, si vous n'avez pas le téléphone qui permet de l'obtenir sachez qu'en consultant le site internet de la commune vous aurez lecture des avis édités. C'est simple, facile à installer et à utiliser, c'est gratuit et bien utile.

Ainsi les habitants de Cubnezais sont avisés en temps réel des alertes météo, des coupures de réseau, travaux de voirie, événements, manifestations etc. En fait l'actualité, les publications de la commune.

Le site internet : www.mairiedecubnezais.com et « Panneau Pocket » sont les moyens de communications officiels mis en place par la commune.

Nous pensons ainsi être au plus près de vous, chaque jour. Désormais les informations sont à portée de votre main et de votre vue ! Pas besoin de passer devant un panneau disgracieux pour l'environnement, celui-ci est à vous et dans votre poche. Vous pouvez aussi y avoir accès depuis votre ordinateur avec le lien suivant : https://app.panneaupocket.com/

TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT L'APPLICATION PANNEAU POCKET

1. Ouvrez votre application « Play Store » ou « AppStore » sur votre téléphone ou sur votre tablette.
2. Tapez « PanneauPocket » dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe (selon les téléphones).
3. Le logo de « PanneauPocket » apparaît à côté de l'application en tête de liste.
4. Cliquez sur **« Installer »** ou **« Obtenir ».** Félicitation ! Vous venez d'installer « PanneauPocket » sur votre téléphone / votre tablette !

Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le 💛 à côté du nom de la commune qui vous intéresse. Vous recevrez les notifications de son actualité.

CALENDRIER DE COLLECTE 2021

smicval

JANVIER

Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.	Dim.
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

FÉVRIER

Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.	Dim.
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28

MARS

Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.	Dim.
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

AVRIL

Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.	Dim.
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

MAI

Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.	Dim.
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

JUIN

Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.	Dim.
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

JUILLET

Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.	Dim.
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

AOÛT

Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.	Dim.
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

SEPTEMBRE

Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.	Dim.
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

OCTOBRE

Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.	Dim.
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

NOVEMBRE

Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.	Dim.
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

DÉCEMBRE

Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.	Dim.
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Ramassage des bacs à ordures ménagères et bacs jaunes.

Ramassage des bacs à ordures ménagères.

COMMUNE DE CUBNEZAIS

NUMÉROS UTILES

Mairie

Tél. 05 57 68 70 71
Télécopie : 05 57 68 00 04
Courriel : mairiedecubnezais33@wanadoo.fr
Site : mairiedecubnezais.com

Horaires d'ouverture :
Lundi 8 h 30 - 12 h / 14 h - 19 h
Mardi, mercredi, jeudi : 8 h 30 - 12 h / 14 h - 18 h
Vendredi : 14 h - 18 h

Groupe scolaire

- École : 05 57 68 06 59
- Restaurant scolaire : 05 57 68 04 29
- Garderie : 06 86 14 33 71

Smicval du Libournais Haute-Gironde

2 bis Tessonneau 33620 Saint-Mariens
Tél. 05 57 84 74 00

Se munir de la carte qui vous a été remise par le Smicval

Horaires d'ouverture :
Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 9 h - 12 h - 14 h - 18 h sans rendez-vous
Vendredi, samedi : prendre rendez-vous

Santé, Sécurité, Services :

- Samu : 15
- Pompiers : 18
- Gendarmerie : 17
- Femmes victimes de violence : 3919
- Médecin : Marie Thérèse Vaissiere : 05 57 68 01 99
- Infirmiers :
  Stéphane Chonis : 06 79 73 92 41
  Antony Moreaux : 06 78 93 44 41
- Kinésithérapeutes :
  Cyril Besson et Dimitri Fuselier : 05 57 58 65 10
- Orthophonistes :
  Lise Dufau et Marie Pichon : 05 40 10 89 72
- Pédicure-Podologue : 05 57 94 56 31
- Centre anti-poison : 05 56 96 40 80
- Assurance Maladie Gironde : 36 46
- GDF dépannages : 0800 473 333
- EDF dépannages : 0810 333 033
- Eau-assainissement : SOGEDO : 05 57 94 01 70

Cubnezais ma commune • Journal municipal de la mairie de Cubnezais, 3 rue de la Gravette, 33620 Cubnezais • Tél. 05 57 68 70 71
Tirage 800 exemplaires • Directeur de la publication : Jean-Luc Desperiez • Coordination : Marylène Routurier • Xavier Hollandts • Stéphanie Quervigier • Ginette Décidour • Christophe Lesur • Pierre Carruezco • Réalisation : agence eden • Crédits photos : Mairie et associations citées dans le journal - Freepik
Dépôt légal : décembre 2020 • Sous réserve d'erreurs typographiques et changements ultérieurs à la publication.